



Le pharmacien :

- | |
|--|
| ▪ Fournit l'information au patient en tout temps. |
| ▪ Transmet une information permettant au patient d'utiliser efficacement et de façon sécuritaire sa thérapie médicamenteuse. |
| ▪ Fournit une information appropriée, complète et adaptée. |
| ▪ Tient compte des besoins du patient lorsqu'il fournit l'information. |
| ▪ Communique régulièrement avec les autres professionnels de l'équipe pour assurer la continuité des soins. |
| ▪ Communique régulièrement avec les autres pharmaciens de son équipe pour assurer la continuité des soins. |
| ▪ Communique régulièrement avec les autres pharmaciens impliqués auprès du patient pour assurer la continuité des soins. |